



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent du patrimoine canadien**

---

CHPC



NUMÉRO 137



1<sup>re</sup> SESSION



42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 11 décembre 2018**



**Présidente**

**Mme Julie Dabrusin**



## Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 11 décembre 2018

• (1200)

[Français]

**La présidente (Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.)):** Nous entamons maintenant la 137<sup>e</sup> réunion du Comité permanent du patrimoine canadien. Nous poursuivons l'étude du projet de loi C-369, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale des peuples autochtones).

[Traduction]

J'aimerais commencer par m'excuser auprès des témoins d'avoir dû attendre. Je vous remercie de votre patience.

Nous venons de voir une personne se précipiter pour régler la caméra. Il s'agit de la dernière séance du Comité du patrimoine pour la présente session, et j'aimerais prendre un moment pour saluer tous les membres du personnel et les remercier de leur soutien au quotidien.

[Français]

Je veux également remercier les interprètes.

[Traduction]

Nous ne pourrions pas faire notre travail sans avoir toute une équipe pour nous aider. Je sais que nous allons manquer de temps à la fin de la séance, alors je veux m'assurer de pouvoir dire un grand merci à tous ceux qui nous aident.

Comme la séance est écourtée, nous allons enfilet les exposés des témoins un à la suite de l'autre. Nous avons un témoin à distance, mais on ne semble pas l'avoir à l'écran pour l'instant, alors nous allons commencer par le Congrès du travail du Canada.

Non, je me ravise. Je vais commencer par Mme Phyllis Webstad, de l'Orange Shirt Society. De cette façon, si nous avons des problèmes techniques, nous aurons le temps de rétablir la communication.

Madame Webstad, si vous êtes à l'aise de commencer, allez-y.

**Mme Phyllis Webstad (fondatrice et présidente, Orange Shirt Society):** Merci. *Weyt-kp*, bonjour à tous. Je m'appelle Phyllis Webstad. Je suis membre de la Première Nation Stswecem'c Xgat'tem, la Première Nation Canoe Creek/Dog Creek, à Secwepemc, dans le territoire de Shuswap. Stswecem'c Xgat'tem se trouve à environ une heure et demie au sud-ouest de Williams Lake, en Colombie-Britannique.

*Kukstemcw*, merci de l'invitation à prendre la parole au sujet du projet de loi C-369 et de la Journée nationale des peuples autochtones.

L'histoire de la perte du chandail orange neuf qui s'est répandue partout au Canada et au-delà est la mienne. La Journée du chandail orange, le 30 septembre, vise à sensibiliser les gens à l'histoire des

pensionnats indiens et à leurs répercussions sur les générations qui ont suivi. C'est aussi une journée pour rendre hommage aux survivants et aux membres de leurs familles, et à tous ceux qui n'ont jamais revu leur foyer ou qui sont décédés depuis.

La Journée du chandail orange est au cœur même de la réconciliation. Elle est le fruit de l'activité de la Commission de vérité et réconciliation qui s'est déroulée à Williams Lake, en Colombie-Britannique, en mai 2013. Notre thème était « Se souvenir, guérir, se réconcilier ». Les Premières Nations, l'administration locale, les écoles et la GRC se sont tous réunis pour entendre la vérité de la bouche des survivants des pensionnats. Le juge en chef Sinclair nous a mis au défi de poursuivre la conversation après la fin de l'activité. J'ai participé à l'organisation de cette activité, où j'ai raconté l'histoire de mon chandail orange pour la première fois.

En juillet 1974, je venais d'avoir six ans, l'âge auquel les enfants de ma famille étaient retirés du foyer, et mon sort n'a pas été différent. Ma grand-mère, avec qui j'ai habité jusqu'à l'âge de 10 ans, m'a amenée à la ville, à Williams Lake, pour que je me choisisse quelque chose pour mon premier jour d'école. J'ai choisi un chandail orange tout neuf. À mon arrivée au pensionnat, on m'a enlevé mes vêtements, et je n'ai plus jamais porté mon chandail. C'est l'histoire que j'ai racontée lors de l'activité de la Commission de vérité et réconciliation.

Nous avons choisi le 30 septembre, car c'était le jour où les enfants étaient retirés de leur famille. Nous avons choisi le 30 pour donner aux enseignants le temps de s'installer dans leurs classes, de préparer une activité et de parler aux enfants de l'histoire des pensionnats indiens. Lors de la dernière activité de la Commission de vérité et réconciliation organisée à Vancouver en mai 2013, j'ai entendu un aîné dire que septembre était le « mois des larmes ». J'ai alors su que nous avions choisi le bon jour. Lorsque le 30 septembre tombe une fin de semaine, les écoles ou les collectivités peuvent célébrer la journée avant ou après.

Notre slogan « Chaque enfant compte » s'inspire de ce que j'ai ressenti au pensionnat, soit que je ne comptais pas. Après en avoir discuté par la suite, nous nous sommes rendu compte qu'il s'applique à tous les survivants des pensionnats. Ils ont été retirés de leur foyer lorsqu'ils étaient enfants, et ils comptent. Il s'applique à tous les enfants qui n'ont jamais revu leur foyer. Ils comptent également. Le jour de la réconciliation, chaque enfant compte. Cela s'applique encore de nos jours et inclut tous les gens afin que nous bâtissions ensemble un avenir meilleur.

Je viens également de publier un livre. Voici la version en français, dont le titre est *L'histoire du chandail orange*. Il est publié en anglais, en français et en Shuswap. Il a fait partie de la liste des best-sellers au Canada pendant presque tout le mois de septembre.

•(1205)

Au sujet de la recommandation 80 de la Commission de vérité et réconciliation, j'ai lu et relu le libellé, et il s'applique expressément aux pensionnats. Le 21 juin est une journée de célébration, une célébration de tous les peuples autochtones. C'est une journée très importante pour les peuples autochtones. La Journée du chandail orange le 30 septembre répond à l'appel à l'action numéro 80 de la Commission de vérité et réconciliation, car elle vise à honorer les survivants des pensionnats et leurs familles et ceux qui sont décédés. Je ne suis pas ici pour plaider en faveur d'un jour ou l'autre. Les deux jours sont importants.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, l'Orange Shirt Society espère que vous ferez de la Journée du chandail orange une journée nationale. Le 30 septembre 2019 sera la septième journée du chandail orange.

*Kukstemcw.* Merci de votre invitation.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Webstad.

Nous passons maintenant au Congrès du travail du Canada. Nous avons avec nous aujourd'hui Mme Mojdeh Cox et M. Ron Rousseau.

**Mme Mojdeh Cox (directrice nationale, Droits de la personne et lutte contre le racisme, Congrès du travail du Canada):** Merci.

C'est un honneur de prendre la parole après un témoignage aussi puissant et émouvant. Merci de votre présence également.

J'aimerais tout d'abord souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. Nous reconnaissons le lien historique qui l'unit à cet endroit et y sommes très sensibles. Nous reconnaissons également la contribution des Métis, des Inuits et des autres peuples autochtones à la formation et à la consolidation de notre pays.

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-369, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail.

Je m'appelle Mojdeh Cox. Je suis ici à titre de directrice nationale des droits de la personne et de la lutte contre le racisme au Congrès du travail du Canada. Le congrès est le plus important syndicat au pays et représente plus de trois millions de travailleurs.

Je vais partager mon temps aujourd'hui avec mon collègue Ron Rousseau, qui s'adressera à vous dans un instant.

Les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada ont été victimes de graves violations des droits de la personne tout au long de l'histoire. Les statistiques nous révèlent qu'il existe un profond besoin de réconciliation et d'une meilleure compréhension des traumatismes générationnels. Il faut également que les gens au Canada comprennent mieux et célèbrent la résilience des cultures métisses, inuites et des Premières Nations.

En septembre 2017, le premier ministre Justin Trudeau a prononcé un discours éloquent aux Nations unies sur les liens complexes et de longue date qui unissent le Canada aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. Il a parlé de la dure vérité touchant les legs du colonialisme, de la Loi sur les Indiens aux accents paternalistes, des relocalisations forcées et de la marginalisation des collectivités inuites, ainsi que des pratiques peu scrupuleuses à leur égard, et du traitement honteux réservé aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées et à leurs familles, effleurant seulement en surface les causes profondes des traumatismes générationnels qui hantent les communautés des Premières Nations, métisses et inuites.

Depuis, le gouvernement a fait de la réconciliation avec les communautés autochtones une priorité pour le Canada. Grâce au

projet de loi C-369, nous avons l'occasion de passer de la parole aux actes.

Il se pourrait qu'on dise que le Canada n'a pas besoin d'un autre jour férié. Pour répondre à cette objection, il est essentiel d'adopter une approche comparative. En effet, quand on le compare aux autres pays industrialisés avancés et à la plupart de ses partenaires commerciaux, le Canada offre relativement peu de jours fériés. L'ajout d'un jour férié lui permettra simplement de joindre les rangs des pays comparables de l'OCDE. De plus, le Canada se joindra ainsi à des pays comme l'Australie, le Brésil, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande qui ont accordé une reconnaissance officielle et nationale aux peuples autochtones.

Comme l'a mentionné la témoin précédente, pour donner suite à l'appel à l'action de la recommandation 80 de la Commission de vérité et réconciliation, le Canada veut désigner une journée pour se rappeler l'avènement des pensionnats et réfléchir aux traumatismes générationnels que cette tactique coloniale a infligés aux communautés autochtones pendant des générations.

La Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin, peut très bien jouer ce rôle en devenant un jour férié national. Même si, comme l'a mentionné la témoin précédente, nous ne sommes pas ici pour prôner une journée ou une autre, nous pensons sincèrement qu'en choisissant le 30 septembre, les chandails orange que l'on voit partout dans les communautés et les écoles ne recevront plus autant d'attention, et on nuira ainsi à ce mouvement profond qui s'est construit sur une histoire et qui a touché tant de gens en changeant le discours entourant la réconciliation.

Cela étant dit, la Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin, peut être ce jour pour nous. Il correspond au solstice d'été et a une signification culturelle particulière pour les communautés auxquelles nous voulons précisément rendre hommage. C'est une journée de célébration qui ouvre la voie à un changement de discours sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada.

Selon un rapport d'enquête sur l'opinion publique de l'Institut Angus Reid, il existe un écart profond entre ce que le gouvernement doit faire dans l'esprit de la réconciliation et ce que les Canadiens pensent vraiment de la situation des peuples autochtones. Un jour férié axé sur les célébrations permettra aux gens ordinaires d'entrer en contact avec les pratiques et les cultures autochtones d'une façon invitante et qui témoigne de leurs valeurs multiculturelles.

Humaniser les souffrances des Premières Nations, des Métis et des Inuits est un premier pas naturel à faire pour prendre part à la réconciliation non seulement au sens figuré mais aussi au sens propre et dans l'esprit des nombreux appels à l'action contenus dans les recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation. Un des extraits les plus saisissants du rapport de la commission est celui-ci: « Un trop grand nombre de Canadiens ne savent pas grand-chose, voire rien du tout, sur les racines historiques profondes de ces conflits », et fait référence au legs violent et désastreux du colonialisme au Canada. On poursuit en disant: Le manque de connaissances historiques a d'importantes répercussions pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que pour l'ensemble du Canada. Si cela ne constitue pas d'excellentes raisons d'agir, je ne sais pas ce qu'il faudra.

•(1210)

Nous n'avons pas à décider si ce jour férié sera un jour de célébration ou de réflexion et de remémoration pour les gens. Il n'est pas nécessaire de choisir. Nous devons seulement décider si nos belles paroles sur la réconciliation sont des appels à l'action, et à l'action maintenant.

Dans le cadre de ses efforts pour favoriser la réconciliation dans nos milieux de travail et les communautés, le gouvernement du Canada doit élaborer une stratégie pour encourager les gens à participer aux célébrations organisées le 21 juin. Il faut qu'il y ait une stratégie en place pour sensibiliser les gens à la dure vérité, comme l'a fait le premier ministre Justin Trudeau aux Nations unies.

La population canadienne doit connaître la vérité, même si elle est difficile à entendre, et elle mérite de connaître la vérité à de multiples occasions. Les peuples autochtones, métis et inuits ont droit à la réconciliation. Comme il est indiqué dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, la réconciliation « consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements. » Nous pouvons le faire en célébrant, dans la foulée des changements et des progrès, et en faisant du 21 juin un jour férié.

**La présidente:** Madame Cox, je vous interromps brièvement. Techniquement, tous les témoins disposent de huit minutes pour leur exposé. Vous avez presque atteint les sept minutes, et je sais que vous partagez votre temps avec M. Rousseau.

**Mme Mojdeh Cox:** Je suis désolée.

**La présidente:** Je peux vous donner quelques minutes de plus, mais comme nous avons des contraintes de temps, je ne peux vraiment pas vous accorder plus de trois minutes au total.

**Mme Mojdeh Cox:** Merci. C'est tout ce dont nous avons besoin.

Un de mes derniers points est que la réconciliation est un processus. Elle se fait en continu. La réconciliation est complexe. C'est une question d'apprentissage et de désapprentissage. Il faut se mettre au défi. Mais la réconciliation est avant tout nécessaire, et nécessaire maintenant.

**M. Ron Rousseau (président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Congrès du travail du Canada):** Merci de m'avoir fait une place aujourd'hui pour que je puisse témoigner. Je m'appelle Ron Rousseau, du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Je suis ici à titre de vice-président de l'équité et des droits autochtones au Congrès du travail du Canada. Je milite depuis 15 ans au sein de mon syndicat et du mouvement syndical en général pour faire adopter un projet de loi comme celui-ci, et plus précisément, pour faire du 21 juin un jour férié national.

Ma mère, Marjorie, était Anishinabe, et venait d'une petite réserve près de Sudbury, en Ontario. À sa sortie du pensionnat, elle s'est enfuie avec ses trois jeunes enfants aussi loin qu'elle a pu pour fuir les traumatismes qu'elle avait subis. On ne peut pas aller plus loin que le Yukon, et c'est là qu'elle a décidé de s'installer.

Durant la rafle des années soixante, pendant laquelle les Autochtones étaient forcés d'aller dans les pensionnats, ma mère s'est enfuie. Ma fratrie et moi avons grandi sans jamais entendre parler de notre culture, de nos danses ou de notre origine anishinabe. On ne savait pas comment en parler, et encore moins comment les célébrer.

Plus tard dans la vie, j'ai commencé à étudier l'histoire de notre peuple. Je suis heureux d'avoir passé tant d'heures à parler avec ma mère, avant son décès, de l'histoire de notre famille et à pleurer avec elle. J'ai appris quelles ont été les répercussions dans sa vie de son passage dans un pensionnat, et comment nous avons abouti au Yukon. J'ai commencé tranquillement et douloureusement à embrasser ma culture, à participer à un groupe de danse et à m'imprégner de la culture locale. J'ai fait découvrir à mes enfants maintenant adultes, Jayla, Samantha et Nicole, la danse, les chants, l'histoire et le potlatch. Mon petit-fils, Roland, a passé une enfance merveilleuse à regarder son grand-père danser, chanter et raconter des histoires.

Ma famille a réussi à mettre un terme aux nombreux cycles liés aux legs du colonialisme, aux effets dévastateurs des pensionnats indiens et à la menace des rafles des années soixante. Ma famille a fini par apprendre à célébrer qui nous sommes et ce que nous sommes devenus. Nous sommes conscients de la résilience de nos communautés. Nous sommes conscients de notre force et de notre sagesse. C'est ce que je souhaite à tous les peuples métis, inuits et des Premières Nations du Canada.

Le solstice d'été est l'un des jours les plus sacrés dans la culture autochtone. À cette occasion, nous célébrons notre culture par des danses, des chants, des manifestations artistiques et un potlatch, et nous célébrons nos cultures presque oubliées avec les colons. Les célébrations nous invitent à avancer sur la route de la réconciliation. En faisant de la Journée nationale des peuples autochtones un jour férié, nous pourrions célébrer et faire mieux connaître les diverses cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits et, même si la guérison est une expérience personnelle, nous sentir moins seuls sur le chemin de la guérison.

Je vous demande de tenir compte de mon récit, et des nombreux autres comme le mien, dans votre décision visant à faire du 21 juin un jour férié. Le gouvernement a l'occasion de se retrouver du bon côté de l'histoire.

Je ne parle pas au nom de tous les gens de mon peuple, mais je parle au nom de nombre d'entre eux qui croient que le jour férié doit être axé sur les célébrations. Il doit être axé sur la réconciliation. Il doit aider plus de familles à rompre les cycles comme la mienne l'a fait. Je viens du Yukon, un territoire à 23 % de culture autochtone, où le 21 juin est déjà un jour férié. Dans les Territoires du Nord-Ouest, à 51 % de culture autochtone, le 21 juin est un jour férié national. Au Nunavut, à 86 % autochtone, le 21 juin constitue déjà un jour férié.

*Gunalcheesh.* Merci beaucoup de votre temps.

•(1215)

**La présidente:** Merci.

Nous passons maintenant à Mme Monique Moreau, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Allez-y, s'il vous plaît.

**Mme Monique Moreau (vice-présidente, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante):** Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui. Vous devriez avoir un diaporama devant vous, que nous verrons ensemble au cours des prochaines minutes.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ou FCEI, est une organisation non partisane à but non lucratif qui représente plus de 110 000 petites et moyennes entreprises dans tout le Canada. Nos membres emploient ensemble plus de 1,25 million de Canadiens. Les petites entreprises au pays contribuent au PIB à hauteur de 75 milliards de dollars, soit près de la moitié. Elles représentent tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays.

Comme vous le savez sans doute, la FCEI reçoit ses directives uniquement de ses membres, à partir de sondages, ce qui la rend un peu différente des autres organisations. Nous n'avons pas de conseil d'administration qui nous donne un mandat. Notre information provient de nos membres uniquement. Nous fonctionnons sur la base d'un membre, un vote.

Nous savons que les propriétaires d'entreprises sont souvent trop occupés pour venir témoigner devant des comités comme le vôtre, alors nous les consultons directement pour connaître leur opinion dans le cadre de sondages, de même que par l'entremise de nos 220 gestionnaires de district qui se trouvent sur le terrain partout au Canada. Ces gestionnaires frappent à la porte d'environ 4 000 petites entreprises chaque semaine, et cela nous donne ainsi la possibilité de comprendre la réalité associée au fait de gérer une petite entreprise au niveau local.

J'aimerais situer le contexte de mon exposé en vous parlant un peu de la conjoncture économique.

Le baromètre des affaires mensuel fait partie des sondages que mène la FCEI. Selon notre dernier baromètre en novembre, la confiance des petites entreprises demeure voilée. Idéalement, nous souhaitons que l'index se situe entre 65 et 70, soit lorsque l'économie croît à son plein potentiel, et il se situe à 61,2 pour ce mois, en légère hausse par rapport aux derniers mois.

Les petites entreprises devront faire face à une augmentation de leurs coûts en janvier, notamment en raison de l'augmentation des charges sociales liées au RPC. De plus, dans de nombreuses provinces au Canada, la tarification du carbone entrera en vigueur en avril, dans les provinces où le filet de sécurité sociale s'applique, en plus des autres où la tarification est déjà en vigueur.

J'aimerais souligner que la FCEI soutient les efforts de réconciliation, et nous comptons parmi nos membres plusieurs propriétaires d'entreprises autochtones. Toutefois, la création d'un nouveau jour férié aura un coût pour l'économie, et pour les petites entreprises en particulier.

Nous avons sondé nos membres au fil des ans sur la question, non pas en particulier sur un jour férié autochtone, mais sur les jours fériés en général. Environ les deux tiers d'entre eux sont contre l'idée d'ajouter d'autres jours fériés, car ils ont généralement un effet négatif sur leurs finances et la productivité de leur entreprise. Les raisons sont détaillées à la diapositive 5.

Lorsqu'on leur a demandé quel est l'impact d'un nouveau jour férié sur leur entreprise, plus de la moitié ont répondu une baisse de leurs ventes et de leurs revenus, tandis que 46 % ont mentionné les coûts salariaux plus élevés pour rester ouvert.

Plus d'un tiers des entrepreneurs ont indiqué qu'ils devront faire des heures supplémentaires, tandis qu'un autre tiers parle de l'amélioration du moral des employés. Vingt-neuf pour cent s'inquiétaient de la perte de production; leur entreprise allait devoir étendre ses heures d'ouverture pour récupérer la perte d'activité.

À la diapositive 6, nous vous donnons un aperçu des commentaires que nos membres ont faits au sujet de l'impact d'un

nouveau jour férié sur leur entreprise. Je ne les lirai pas, mais vous constaterez que leurs inquiétudes les ont amenés à en calculer le coût et à prévoir les conséquences d'une journée de production en moins.

Dans certaines régions du pays où les activités de l'entreprise reposent sur les ressources naturelles et la pêche, par exemple, les propriétaires ne peuvent pas compter sur un autre jour de la semaine pour faire fonctionner leurs entreprises. Dans certains cas, ils ont indiqué que les coûts additionnels vont finir par réduire les augmentations salariales prévues.

Pour calculer le coût pour l'économie, nous nous en remettons à Statistique Canada pour avoir une idée de la valeur de la production quotidienne de l'économie canadienne. Je sais que cela a provoqué des discussions entre les membres lors d'audiences précédentes, alors je serai très prudente en mentionnant que l'information contenue dans la lettre que nous avons fait parvenir au Comité provenait de Statistique Canada.

Vous constaterez donc que, dans l'ensemble, le secteur des entreprises crée un peu moins de 3,6 milliards de dollars d'activités économiques par jour, et en fermant un jour de plus, cela entraînerait naturellement des coûts pour l'économie. Vous voyez sur la diapositive les coûts pour les industries assujetties à la réglementation fédérale, de même que pour les entreprises productrices de bien. Ils font partie des 3,6 milliards. Pour que ce soit bien clair, cela ne vient pas s'ajouter.

Je vais conclure en répétant que nous appuyons les efforts de réconciliation et que nous comptons parmi nos membres des propriétaires d'entreprises autochtones. Toutefois, l'ajout d'un jour férié aurait des coûts importants pour l'économie et pour les entreprises, compte tenu surtout de l'évolution récente de l'environnement d'affaire au Canada.

Si le gouvernement a l'intention d'aller de l'avant, nous suggérons qu'il réfléchisse à des moyens d'aider les entreprises à atténuer les coûts supplémentaires, ou qu'il envisage de renommer un jour férié existant.

• (1220)

C'est ainsi que je vais conclure mon exposé. S'il nous reste du temps pour des questions, je serai ravie d'y répondre dans les deux langues officielles.

Merci.

[Français]

**La présidente:** Merci.

Je cède maintenant la parole à M. Derrick Hynes, qui est président-directeur général d'Employeurs des transports et communications de régie fédérale.

[Traduction]

**M. Derrick Hynes (président-directeur général, Employeurs des transports et communications de régie fédérale):** Bonjour et merci, monsieur le président.

Je représente l'association regroupant les Employeurs des transports et communications de régie fédérale (ETCOF). Tous nos membres sont des entreprises assujetties à la législation fédérale et notamment au Code canadien du travail. Notre association existe depuis plus de 30 ans. Nos membres sont généralement des employeurs importants au sein du secteur sous réglementation fédérale.

Pour vous donner une idée, nous comptons parmi nos membres de grandes compagnies aériennes comme Air Canada, Jazz Aviation et WestJet; des entreprises de télécommunications comme Bell, Telus, Shaw et Vidéotron; des compagnies ferroviaires comme le CN, le CP et VIA Rail; des administrations portuaires regroupées au sein de l'Association des employeurs maritimes à Montréal et de la B.C. Maritime Employers Association à Vancouver; et toutes les grandes entreprises canadiennes de messagerie, y compris Postes Canada, UPS, FedEx et Purolator.

L'ETCOF se réjouit de pouvoir présenter ses observations concernant le projet de loi C-369 qui vise l'instauration d'une Journée nationale des peuples autochtones. Comme vous le savez, la Commission de vérité et réconciliation formulait dans son rapport final 94 recommandations visant à corriger les torts causés par les pensionnats indiens et à faire progresser le processus de réconciliation au Canada. Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de la recommandation 80 en faveur de l'établissement d'un jour férié.

Je voudrais dire d'entrée de jeu que les membres de l'ETCOF appuient unanimement et sans réserve le travail accompli par la Commission de vérité et réconciliation du Canada. À juste titre, la réconciliation avec les peuples autochtones a été classée au rang des grandes priorités de notre gouvernement et nos membres soutiennent ces efforts importants.

L'ETCOF représente quelques-uns des principaux employeurs du Canada qui offrent des produits et des services essentiels aux citoyens de toutes les régions du pays. Nos membres souscrivent à l'engagement du gouvernement envers la réconciliation.

Dans le cadre de ses consultations auprès des Canadiens, votre comité a sollicité le point de vue d'un large éventail d'intéressés quant à la forme que pourrait prendre une Journée nationale des peuples autochtones. Je vais maintenant vous présenter certains commentaires de l'ETCOF qui s'exprime au nom de la vaste majorité des employeurs sous réglementation fédérale qui sont tous assujettis au Code canadien du travail, le texte législatif qui devrait accueillir cette nouvelle disposition.

Les membres de l'ETCOF sont en faveur d'une journée consacrée à la célébration et à la reconnaissance des Premières Nations du Canada de même qu'à la réflexion sur l'héritage funeste du système des pensionnats indiens. Ils sont d'avis que le processus de guérison doit suivre son cours avec les Autochtones et les non-Autochtones du Canada et qu'une journée spéciale de reconnaissance est tout à fait indiquée, comme le soulignait la Commission de vérité et réconciliation.

L'ETCOF n'a pas de suggestion précise à faire quant aux éléments que devrait comporter cette importante journée de commémoration. Il est préférable de poser la question à ceux pour lesquels cette journée est instaurée, à savoir les Autochtones du Canada. Les employeurs souscriront aux orientations recommandées par les premiers concernés. Nous croyons tout de même que le gouvernement devrait engager un dialogue de consultation avec tous les intéressés relativement aux lignes directrices recommandées, et nos membres n'hésiteront pas à y participer si leur contribution est jugée utile dans le cadre de cet important débat.

Les membres de l'ETCOF ne croient pas nécessaire d'ajouter un jour férié, c'est-à-dire un jour de congé rémunéré, au Code canadien du travail pour atteindre cet objectif capital. Le Code prévoit actuellement neuf jours fériés. La plupart des membres de l'ETCOF en offrent davantage à la suite de différentes négociations patronales-syndicales. En général, les employeurs que nous représentons offrent entre 10 et 13 jours fériés annuels à leurs travailleurs. L'ajout d'un

jour férié au Code canadien du travail entraînerait d'importantes pertes de productivité assorties de fortes hausses des coûts d'exploitation pour les entreprises canadiennes. Nous croyons pouvoir exprimer ces préoccupations tout en préconisant par ailleurs l'instauration d'une journée spéciale de commémoration.

Au cours des trois dernières années, les employeurs sous réglementation fédérale ont vécu des transformations majeures qui ont eu des répercussions néfastes sur leurs frais d'exploitation et leur productivité. Voici ce que nous avons indiqué il y a deux semaines en réponse à un autre comité parlementaire relativement au plus récent projet de loi d'exécution du budget:

« Au cours des trois dernières années, de nombreux changements importants ont été apportés en milieu de travail dans le cadre des processus législatif et réglementaire. Les coûts à assumer pour les entreprises ont augmenté en conséquence. Voici un aperçu des mesures adoptées au cours des trois dernières années, ou actuellement envisagées: congés personnels payés, congés pour obligations familiales, congés annuels prolongés, congés pour aidants naturels, congés pour pratiques autochtones, congés pour les victimes de violence familiale, congés de maladie, modifications au programme d'assurance-emploi, législation sur l'accessibilité, modalités de travail souples, équité salariale, indemnité de départ et élimination des périodes d'attente pour certaines prestations compensatoires. Chacun de ces changements considéré isolément peut se justifier. Leur effet cumulatif sur les coûts à éprouver par les employeurs est toutefois considérable. Il apparaît contradictoire à nos yeux que le gouvernement s'engage dans un dialogue national sur des concepts comme l'investissement des entreprises, la productivité en milieu de travail et la compétitivité économique tout en faisant ainsi grimper les coûts d'exploitation. L'ETCOF estime donc raisonnable d'exiger que les considérations relatives aux coûts d'exploitation soient davantage pris en compte par le gouvernement lorsqu'il apporte des changements qui ont des incidences en milieu de travail.

● (1225)

L'instauration d'un jour férié peut-être une arme à deux tranchants pour les entreprises. Il faut savoir que les membres de l'ETCOF emploient quelque 500 000 travailleurs, soit plus de la moitié de la main-d'oeuvre du secteur privé sous réglementation fédérale. Un jour férié peut avoir des conséquences à deux niveaux.

Premièrement, cela signifie que la plupart des employés ne seront pas à leur poste, ce qui entraîne une perte considérable de productivité pour des entreprises devant soutenir une concurrence féroce sur le marché mondial. Lorsqu'une entreprise n'offre pas ses services, les clients se tournent vers une autre solution.

Deuxièmement, bon nombre des entreprises membres de l'ETCOF fonctionnent en mode continu étant donné les services essentiels qu'elles offrent. Ainsi, les transporteurs aériens, les compagnies ferroviaires et les entreprises maritimes n'interrompent généralement pas leurs activités lors d'un jour férié. Les employés obligés de travailler ces jours-là reçoivent une prime, si bien que ces entreprises doivent non seulement payer certains de leurs employés qui ne sont pas au travail, mais aussi verser une rémunération supplémentaire à ceux qui sont à leur poste.

Nos membres vous soumettent très respectueusement que d'autres options qu'un jour férié pour tous peuvent être envisagées pour instaurer une journée de commémoration et de respect à l'égard de cet enjeu des plus importants. Si la Journée nationale des peuples autochtones vise à sensibiliser les gens à cette problématique pour contribuer au processus de réconciliation, nous ne sommes pas convaincus que l'instauration d'un jour férié est la solution qui conviendrait.

Merci.

**La présidente:** Merci.

Nous passons maintenant à notre dernier groupe de témoins. Nous accueillons Barbara Morin et Angela White de l'Indian Residential School Survivors Society.

• (1230)

**Mme Barbara Morin (conseillère en politiques et en ressources humaines, Indian Residential School Survivors Society):** Merci de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui sur ce territoire non cédé du peuple algonquin.

Je m'appelle Barbara Morin et je suis conseillère en politiques et en ressources humaines pour l'Indian Residential School Survivors Society, ou IRSSS. Je suis accompagnée de notre directrice exécutive, Angela White.

Notre société des survivants des pensionnats indiens a été créée en 1994 en Colombie-Britannique et compte maintenant huit bureaux régionaux qui apportent une aide directe sous différentes formes, tant aux survivants qu'à leur famille. Parmi les services offerts directement dans les communautés par l'IRSSS, notons la consultation et le soutien en cas de crise ainsi que le soutien affectif et les soins adaptés à la culture via nos travailleurs en santé communautaire et nos équipes d'aînés. Nous organisons également des ateliers et des exposés dans les écoles, les entreprises et de nombreuses organisations, autochtones ou non, sur une variété de thèmes, y compris le colonialisme, les impacts de l'histoire, la compréhension des traumatismes, la gestion de la colère, la perte et le deuil. Ce ne sont là que quelques sujets parmi bien d'autres.

Depuis 1994, l'IRSSS s'emploie à corriger les torts durables causés par les pensionnats indiens et leurs répercussions directes dans nos communautés. Les 126 années de pensionnats indiens n'ont pas seulement affecté les 150 000 personnes qui y ont séjourné, mais aussi les membres de leur famille que nous appelons les victimes intergénérationnelles.

Ces pensionnats ont eu pour effet de rompre nos liens familiaux de même que les liens culturels et linguistiques qui unissaient nos communautés. Nos services visent donc à corriger les torts causés par ces pensionnats en tendant la main à la prochaine génération.

C'est ainsi que Joe Norris, un ancien qui est membre du conseil d'administration de l'IRSSS, déclare: « Ils nous ont pris notre culture et notre langue ». Des 285 membres de sa communauté, seulement deux parlent encore la langue. L'homme qui ne chôme pas à titre de professeur de langue a de nombreuses histoires à raconter concernant les horribles sévices infligés dans les pensionnats indiens. Aujourd'hui âgé de 82 ans, il a encore des saignements aux oreilles à la suite des mauvais traitements qu'il y a subis. Il s'exprime au nom de son peuple pour veiller à ce que ces faits soient connus et témoigner de la force, de la résilience et de la fierté de nos aînés.

Notre organisation est consciente qu'il faut maintenant s'intéresser de près aux générations à venir. Les efforts déployés pour réparer les torts causés et contribuer à la guérison des victimes doivent les viser également. Byron Joseph, notre président qui est aussi un survivant des pensionnats indiens a déclaré: « Il ne s'agit pas de nous, mais bien de nos familles ».

L'IRSSS a appuyé sans réserve le rapport présenté par la Commission de vérité et réconciliation en 2015. Comme elles se fondaient sur des consultations menées auprès de 7 000 survivants sur une période de six ans, les recommandations de la commission ont grandement contribué à faire progresser le processus de réconciliation au Canada. Ces survivants revendiquaient notamment l'instauration d'une journée nationale consacrée spécialement à la vérité et à la réconciliation. C'est cette volonté que traduit la très importante recommandation 80 de la commission qui prévoit ce qui suit:

Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir comme jour férié, en collaboration avec les peuples autochtones, une journée nationale de la vérité et de

la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.

Cette recommandation vise expressément la création d'une journée nationale pour la vérité et la réconciliation. Pour honorer les survivants et mettre en lumière une vérité qui risque de sombrer bientôt dans l'oubli, nous estimons qu'il doit y avoir une façon de donner suite à cette recommandation en créant une journée de commémoration mettant l'accent sur l'histoire des pensionnats indiens et leurs répercussions sur nos peuples.

Voici ce qu'avait à dire à ce sujet Shirley David, l'une de nos travailleuses en santé communautaire, elle-même survivante d'un pensionnat indien: « J'estime que le monde ne devrait jamais oublier ces heures noires de l'histoire du Canada et les conséquences qu'elles ont eu. La réconciliation consiste à renouer les liens rompus entre les Premières Nations et les prochaines générations, à rétablir les relations d'amitié et à travailler ensemble pour aplanir nos différences. Comme l'indiquait le juge Murray Sinclair, c'est l'éducation qui nous a placés dans cette situation, et c'est aussi l'éducation qui va nous aider à nous en sortir. »

• (1235)

Shirley ajoute qu'à titre de survivante des pensionnats indiens, elle visite souvent des écoles, des universités et différents organismes pour parler de son histoire, des séquelles et de la guérison. À chaque occasion, elle se rend compte que de nombreux Autochtones et non-Autochtones n'étaient pas au courant de ce qui s'est produit. Ces gens-là se retrouvent bouleversés et furieux. Il faut poursuivre la sensibilisation et faire en sorte que les générations puissent travailler ensemble pour en arriver à mieux se comprendre.

Selon elle, le 21 juin devrait demeurer la Journée nationale des Autochtones et l'on devrait instaurer le 30 septembre une journée nationale pour la réconciliation et la commémoration des survivants. L'IRSSS espère que ce jour férié national sera fixé au 30 septembre pour permettre une plus grande sensibilisation à l'égard de l'histoire des pensionnats indiens. Ce serait une journée nationale pour la vérité et la réconciliation. Plutôt que d'être sous le signe de la célébration, la journée devrait être consacrée à la commémoration et à la sensibilisation pour permettre aux Canadiens d'honorer les survivants et de progresser vers la réconciliation.

Il s'agit de dire la vérité au sujet de ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens de manière à ce que tous soient au courant. Pour corriger les torts du passé, nous avons besoin d'une journée de reconnaissance pour honorer les survivants tout en faisant de la sensibilisation dans un souci d'inclusivité.

Selon nous, sans la vérité, la justice et la guérison, il n'y a pas de réconciliation possible.

**La présidente:** Merci.

Madame White, vous avez deux minutes.

**Mme Angela White (directrice exécutive, Indian Residential School Survivors Society):** [*Le témoin s'exprime en Hul'qui-mi'mum.*]

Je ne maîtrise pas bien ma langue, mais je tente de la parler du mieux que je peux. C'est le résultat des pensionnats indiens et du colonialisme. Nos aînés nous disent de parler la langue à la mesure de nos capacités et de le faire avec fierté. J'essaie donc de faire de mon mieux.



Je vous disais essentiellement au nom des membres de la Première Nation Snuneymuxw que j'aimerais que nous puissions faire valoir toutes ces idées en ayant le cœur et l'esprit ouverts. C'est tout ce que nous demandons.

À titre de directrice exécutive de l'IRSSS depuis huit ans, j'ai pu parler et échanger avec tous les survivants de la Colombie-Britannique et des autres provinces qui ont fait une déclaration, et j'ai entendu les pires choses que quelqu'un puisse entendre.

Le Canada a maintenant l'occasion de lever le voile de honte qui s'est abattu sur nous. C'est ce qui a marqué notre enfance. Je ne suis peut-être pas allée dans un de ces pensionnats, mais ceux-ci ont exercé leur influence jusque chez moi, ce qui n'est pas juste pour moi comme pour mes enfants.

Je vous exhorte du fond du cœur à faire les choses comme il se doit si vous décidez d'aller de l'avant. Ne vous contentez pas d'une simple solution à court terme. Ne faites pas les choses à moitié. Il faut que l'on puisse sensibiliser les gens en commémorant les événements qui ont été évoqués aujourd'hui. Il ne suffit pas de créer un jour férié. Je suis contre l'idée d'instaurer un jour férié si c'est pour que nous restions tous à la maison à ne rien faire. Selon moi, il faut profiter de l'occasion pour situer les choses dans leur contexte afin que chacun comprenne bien l'importance de cette journée. Il faut que toute cette information soit accessible à l'ensemble des Canadiens, car nous avons un sérieux problème si les Canadiens ne comprennent pas notre histoire. Notre beau pays est reconnu de par le monde pour sa grande ouverture à la diversité, alors même qu'il n'y a pas si longtemps il était loin d'accueillir à bras ouverts certains de ses propres citoyens.

Je vous répète que si nous devons aller de l'avant, nous devons le faire de la bonne façon.

*[Le témoin s'exprime en Hul'qumi'mum]*

**La présidente:** Merci.

Merci à tous nos témoins.

Nous avons du temps pour un bref tour de questions.

• (1240)

*[Français]*

Monsieur Anandasangaree, vous avez la parole.

*[Traduction]*

**M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je veux remercier tous nos témoins pour leurs exposés.

Ma première question s'adresse aux représentantes de l'IRSSS et de l'Orange Shirt Society.

Vos deux organisations proposent la date du 30 septembre pour cette journée de commémoration faisant suite à l'appel à l'action n° 80. Nous avons eu droit à la même suggestion de la part de nombreux autres intervenants très importants.

Que répondez-vous à ceux qui font valoir que l'on devrait choisir le 21 juin? J'aimerais vraiment avoir une réponse à ce sujet, mais n'oubliez pas que je dispose de très peu de temps.

**Mme Phyllis Webstad:** Le 21 juin est une journée de célébration. Le 30 septembre est une journée de commémoration pour les survivants et leurs familles. Un de ces jours au Canada, il n'y aura plus de survivants des pensionnats indiens.

La Journée du chandail orange est célébrée le 30 septembre; la Journée nationale des peuples autochtones est le 21 juin. Ce sont deux événements importants qui vont demeurer.

**La présidente:** Merci.

**Mme Angela White:** Nous en avons discuté à notre bureau et nous avons réalisé un sondage à ce sujet dans nos médias sociaux. La page de l'IRSSS n'est pas seulement provinciale, elle est nationale. Les gens pouvaient ainsi se prononcer.

En très grande majorité, ils ont indiqué préférer le 30 septembre, sans toutefois s'opposer à la date du 21 juin. Il s'agit de deux journées entièrement différentes. Le mois de juin en est un de célébration avec le changement de saison et l'annonce de jours meilleurs, alors que septembre, comme Phyllis l'indiquait, est le mois des larmes. C'est à cette période de l'année que les enfants risquaient d'être emportés loin de chez eux sans que leurs sentiments ne soient pris en compte. Pour nous, ce serait l'occasion d'aborder les choses dans une perspective nouvelle, non seulement pour les survivants et les victimes intergénérationnelles, mais aussi pour l'ensemble de la communauté.

Ce jour férié nous permettrait d'exprimer qui nous sommes de façon positive, plutôt qu'à travers le prisme de tous ces stéréotypes qui sont sans cesse véhiculés au sujet des Autochtones partout au Canada.

**M. Gary Anandasangaree:** Merci.

Je me tourne maintenant, encore une fois très brièvement, du côté de Mme Cox et de M. Rousseau. Vous proposez le 21 juin. Je ne crois pas qu'il s'agisse aujourd'hui pour nous de déterminer si nous allons aller de l'avant, mais plutôt de savoir quelle date nous allons retenir.

Auriez-vous de sérieuses objections si la date du 30 septembre était choisie, de préférence au 21 juin?

**M. Ron Rousseau:** Je participe à toutes les célébrations de la Journée du chandail orange — j'en ai reçu environ cinq au fil des ans — et j'adore tout simplement ça. C'est une journée qui nous permet de nous rappeler et de mieux comprendre ce qui est arrivé; ce qui est arrivé à ma mère, à notre culture.

À mes yeux, le 21 juin est une journée de renaissance, une journée de passage à une nouvelle saison, une journée de recommencement. C'est une journée de célébration où nous voulons reprendre ce qui nous a été enlevé. Dans son pensionnat, ma mère s'est vu totalement coupée de notre culture. Elle ne pouvait même pas en parler. Nos chants et nos danses ont été presque entièrement éliminés. Notre art a été détruit. Nous voulons en reprendre possession et repartir à neuf.

Je n'ai rien à redire de la Journée du chandail orange, car j'estime qu'elle est cruciale. Selon moi, il s'agit de reprendre ce qui a été perdu. C'est pour nous une journée d'affirmation, de réjouissances et de fierté.

Ma mère n'était pas fière d'être Autochtone. Quand j'ai grandi, je ne parlais jamais de ma situation d'Autochtone. Je n'étais pas fier de l'être. Mes enfants ignoraient tout de notre héritage jusqu'à ce que je commence à militer. Mon syndicat a organisé des cours au sujet de la vérité et de la réconciliation. J'ai appris et j'ai pleuré, et ma mère a aussi pleuré.

Aujourd'hui, mon petit-fils grandit en étant fier d'être Autochtone. Il a ses propres costumes traditionnels. Nous dansons, nous chantons; nous parlons de l'histoire.

À mes yeux, il s'agit d'une nouvelle journée pour repartir à neuf et être fier d'être Autochtone.

Merci.

•(1245)

**M. Gary Anandasangaree:** Merci, monsieur.

Les questions qui me restent s'adresseront à vous, madame Moreau.

L'organisation que vous représentez, qui compte plus de 100 000 membres, occupe une place très importante dans le milieu des affaires. Quel est votre plan de réconciliation avec les peuples autochtones? Quel cadre votre organisation a-t-elle mis en place pour veiller à ce qu'il y ait un plan favorisant la réconciliation avec les peuples autochtones?

**La présidente:** Je vais intervenir brièvement pour vous dire que vous avez seulement environ 30 secondes, mais d'autres questions vous permettront peut-être de revenir là-dessus.

**Mme Monique Moreau:** Ma réponse sera très brève.

Le travail de notre organisation est fondé sur les sondages et la recherche, et nous n'avons pas posé cette question à nos membres. Nous n'avons...

**M. Gary Anandasangaree:** Vous n'avez pas de plan précis, mais votre organisation et vos membres croient-ils qu'ils ont la responsabilité d'inclure la réconciliation dans leur mandat?

**Mme Monique Moreau:** Nous sommes une association regroupant des membres, monsieur, et nous n'avons pas sondé l'opinion de nos membres à ce sujet. Je ne peux pas répondre pour eux. C'est une question importante. Nos membres appuient indubitablement les valeurs liées à la réconciliation, mais je ne peux pas vous donner de détails là-dessus en ce moment.

**M. Gary Anandasangaree:** Pourriez-vous nous en envoyer?

**La présidente:** Je suis désolée, mais votre temps de parole est écoulé. Le prochain intervenant est M. Yurdiga. J'essaie vraiment de ne pas dépasser six minutes.

**M. David Yurdiga (Fort McMurray—Cold Lake, PCC):** Merci, madame la présidente, et merci aux témoins de leur participation.

J'ai parlé à de nombreux groupes différents durant les derniers mois. Il y a deux points de vue. D'un côté, les jeunes disent que le 21 juin devrait être une journée de célébration de la culture et d'apprentissage pour la prochaine génération. De l'autre, les aînés maintiennent que le 30 septembre devrait être une journée de souvenir et de deuil.

Que le jour soit férié ou non, il y a deux façons de le voir: comme une célébration de la culture et comme une journée de deuil touchant les événements du passé. Comment peut-on équilibrer ces deux points de vue? Je ne sais pas qui voudrait répondre. Peut-être que vous pouvez tous nous présenter votre opinion, parce que nous ne pouvons pas faire les deux.

**Mme Mojdeh Cox:** Merci pour la question. Je peux répondre en premier, et bien sûr, je laisserai du temps aux autres.

Durant ma déclaration préliminaire, j'ai mentionné que nous n'avions pas à choisir entre les deux. Si le gouvernement élaborait et fournissait une stratégie qui encouragerait l'ensemble de la population canadienne à participer à des célébrations, à des commémorations et à des cérémonies d'honneur respectueuses des communautés représentées, nous pourrions faire les deux.

C'est vrai que les chandails orange que l'on voit partout dans les écoles et les communautés risquent de disparaître si le 30 septembre devient une journée durant laquelle on souligne la vérité et la réconciliation, sans accorder toute notre attention aux pensionnats

indiens. Du point de vue des syndicats canadiens, bien sûr, nous appuierons et nous respecterons la journée qui sera choisie.

On plaide pour une journée ou une autre en présentant des raisons diverses. L'une d'entre elles est qu'il s'agit d'une occasion de s'associer au gouvernement pour dire qu'il faut une stratégie. Élaborons et mettons en oeuvre une stratégie qui inclura l'ensemble des Canadiens afin que nous puissions commencer à modifier le discours et la perspective selon lesquels, oui, la situation actuelle est attribuable à l'héritage du colonialisme, mais les peuples autochtones ne devraient pas avoir de droits particuliers et ils ne devraient pas obtenir justice dans certains domaines. Il faut changer cette mentalité.

•(1250)

**Mme Angela White:** Je comprends la question. Vous avez raison. Les jeunes croient que le 21 juin est la bonne journée, tandis que les aînés sont d'avis que la journée appropriée est le 30 septembre. Pour nous, il y aurait équilibre si l'on arrivait à faire comprendre même à nos jeunes quelle est la différence entre les deux. À cause du colonialisme, ils ne connaissent pas leur propre histoire et ils ne savent pas pourquoi les choses sont comme elles sont.

Pour notre part, nous célébrons déjà le 21 juin. Nous assistons aux pow-wow et aux activités des organisations. Notre organisme sans but lucratif est fermé le 21 juin. Nous participons aussi activement à la Journée du chandail orange de Mme Webstad. Si l'objectif est bel et bien de célébrer les peuples autochtones et de leur donner l'occasion de reprendre ce qu'ils ont perdu, à mon avis, en mettant en place un plan collaboratif qui permet aux peuples autochtones de se réapproprier leur culture le 21 juin et qui comprend une période d'éducation se déroulant jusqu'au 30 septembre, on peut avoir le meilleur des deux mondes. Non seulement on célèbre le 21 juin, mais on fournit au Canada un programme scolaire et l'histoire qu'il doit connaître; puis vient en septembre la journée de deuil, de célébration et de réappropriation.

**M. David Yurdiga:** Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à M. Hynes. Il a été mentionné qu'il faut être très respectueux des coûts subis par les entreprises et qu'il faut absolument en tenir compte. Selon de nombreuses personnes, il y a une solution à cela. On pourrait révoquer, par exemple, la fête du Travail et ajouter la Journée nationale des peuples autochtones.

Le milieu des affaires trouverait-il cette solution acceptable?

**M. Derrick Hynes:** Je répondrais que nous ne sommes pas prêts à dire quel jour férié devrait ou ne devrait pas être révoqué. La fête du Travail est certainement une journée très importante. Nous organisons, en collaboration avec nos collègues du Congrès du travail du Canada, de nombreuses activités liées à cette journée, qui est aussi une journée de souvenir. Toutefois, nous serions certainement ouverts à l'idée d'adapter, si je puis le dire ainsi, un jour férié existant pour établir cette journée de commémoration importante.

**M. David Yurdiga:** Merci.

Je vais partager mon temps de parole. Il ne nous reste presque plus de temps, et je veux que tout le monde puisse intervenir.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Yurdiga.

[Français]

Monsieur Nantel, vous avez la parole pour six minutes.

**M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie Mme Webstad, qui est avec nous par vidéoconférence, ainsi que tous les témoins qui sont ici ce matin.

Je ne sais pas si tous les membres du Comité ont la même perception que moi. Lorsque nous avons commencé à étudier le projet de loi de Mme Jolibois et à entendre des témoignages, nous nous attendions à discuter d'un congé férié payé additionnel. Pour ma part, je ne m'attendais pas du tout à tomber dans un débat beaucoup plus large lié à la Commission de vérité et réconciliation.

Je constate aujourd'hui que la journée proposée par Mme Jolibois est une journée de célébration et de fête, un peu comme on fête le 1<sup>er</sup> juillet, ou le 24 juin au Québec.

Dans cette optique, je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec l'autre étude que nous avons faite — c'était essentiellement avec les mêmes membres que ceux qui sont ici aujourd'hui —, où des représentants de la Légion royale canadienne et des Forces canadiennes débattaient de la pertinence de faire de la journée du 11 novembre un congé férié. Ces deux groupes avaient le même objectif, celui de commémorer les efforts et les sacrifices faits par nos gens. Certains disaient toutefois que les jeunes devaient être à l'école ce jour-là pour qu'on puisse leur parler de ce qui s'est produit, et non au sous-sol à écouter un film ou à jouer à un jeu, tandis que d'autres voulaient qu'il y ait des activités de commémoration.

J'ai l'impression que, naturellement, nous nous dirigeons vers l'instauration de deux journées. C'est un peu étrange. Nous avons commencé à faire l'étude sur le jour férié proposé par Mme Jolibois, mais finalement, notre première recommandation devrait être d'avoir deux journées. Faire de cette journée un congé férié est même optionnel.

Je ne sais pas à qui poser la question, mais je vous fais part de ma réflexion. En ce qui concerne la journée qui se tiendrait à l'automne, tout le monde pourrait être en classe; on ne parle pas d'instaurer un congé férié ici. L'objectif serait dès lors atteint. Tous les jeunes seraient à l'école et on leur dirait que ce n'est pas la Sainte-Catherine, mais la « Journée du chandail orange ». Je pense que ce serait merveilleux.

Quant à la journée du 21 juin, comme je l'ai déjà exprimé, on ne pourrait pas en faire une journée de célébration si ce n'était pas assorti d'un budget. Pour les gens, le 1<sup>er</sup> juillet évoque de gros spectacles sur la Colline du Parlement, et cela prend de l'argent. C'est la même chose pour la Fête nationale du Québec.

Je suis un Blanc d'origine irlandaise de 55 ans qui a vécu dans l'ignorance absolue de la question des pensionnats autochtones. En 1976, il se passait au Québec des choses bien plus importantes que l'élection du Parti québécois: on assistait alors à la fermeture des derniers pensionnats autochtones. Or je n'en ai eu connaissance qu'il y a cinq ou six ans. Effectivement, il y a un devoir de mémoire.

Je sais que cela peut paraître audacieux, mais devrions-nous recommander qu'il y ait deux journées? Je ne sais pas ce qu'un congé férié signifierait pour les finances publiques, mais je pense que la

réconciliation veut aussi dire qu'il faut prendre les moyens pour que tous prennent pleinement conscience qu'ils ont congé ce jour-là parce que nous sommes fiers de nos peuples autochtones.

Ma question s'adresse à tous les témoins.

• (1255)

[Traduction]

**M. Ron Rousseau:** J'aimerais simplement dire que lorsque nous parlons de l'Action de grâces et de la terre de découverte où les gens se sont tous rassemblés autour d'une grande table pour manger de la dinde, ce n'est pas du tout notre histoire. Notre histoire de découverte est complètement différente. Je suis donc d'accord avec vous à certains égards.

Parlons de la fête de Victoria. Je ne veux offenser personne, mais je dois vous dire que c'est la Couronne qui a créé les pensionnats indiens. C'est un fait. La Couronne a isolé notre peuple dans des prisons enclavées, à l'intérieur des réserves. La Couronne a fait subir à notre peuple plus de choses que la majorité des gens ne pourront jamais comprendre.

Le jour de la fête de Victoria, je ne vois pas de chars allégoriques. Je ne vois pas de gens célébrer. Je ne vois surtout pas notre peuple fêter les problèmes qui lui ont été infligés par le pays.

[Français]

**La présidente:** Il reste une minute. Est-ce que quelqu'un veut intervenir?

[Traduction]

Madame Cox.

**Mme Mojdeh Cox:** Merci.

On a parlé plus tôt des coûts composés des jours fériés. J'appuie totalement les deux jours, si c'est un objectif que nous pouvons viser.

Dans le budget fédéral de 2018, 4 milliards de dollars ont été affectés à la recherche sur la santé des communautés autochtones. De plus, 1,5 milliard de dollars ont été investis dans l'amélioration de la santé des Autochtones. Ces montants ne comprennent pas ce que coûtent déjà la mauvaise santé et toutes sortes de préoccupations différentes, comme le manque d'infrastructures, la crise de l'eau et la santé mentale.

Si nous considérons les investissements et si nous cherchons réellement à oeuvrer pour la réconciliation, c'est dans le système de deux jours que nous devrions investir.

[Français]

**La présidente:** Je vous remercie.

[Traduction]

Notre temps est écoulé.

Je remercie les témoins de leur patience et de leurs témoignages. Vos témoignages d'aujourd'hui nous seront vraiment utiles.

Notre séance est maintenant terminée.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>